

Charte du parent délégué des AIL LA DESTROUSSE

Le rôle premier du parent délégué de classe :

- 1) Il participe, avec accord du Chef d'Etablissement, aux conseils de classe
- 2) Il représente les familles
- 4) Il favorise la communication entre les parents et l'équipe éducative (Chef d'Etablissement, Enseignants)
- 5) Il agit toujours dans l'intérêt de la classe
- 6) Il est un médiateur

Les actions du parent délégué de classe :

- 1) avant le conseil de classe : il est à l'écoute des familles et recueille leurs observations
- 2) pendant le conseil de classe : il a un rôle consultatif et, avec l'accord des familles, il peut transmettre des informations ; ses questions ne sont jamais nominatives
- 3) après le conseil de classe : il rédige un compte-rendu global qui sera, après validation de l'administration, transmis aux parents de la classe concernée

L'attitude du parent délégué de classe :

- 1) il ne doit pas voir la classe qu'à travers son propre enfant
- 2) il agit avec tous les parents et les autres représentants de Parents d'Elèves
- 3) il laisse aux enseignants la responsabilité de la pédagogie
- 4) il favorise le dialogue entre parents et enseignants
- 5) il rend compte des actions entreprises aux parents

Le lien privilégié avec la vie de l'Association AIL, de l'Ecole et du Village :

- 1) il participe aux manifestations gérées par les AIL au profit de l'Ecole (brocante, loto)
- 2) il est le lien privilégié entre l'Association et l'Ecole en veillant aux échanges (choix des projets de fin d'année, demandes d'aides particulières du corps enseignant...)
- 3) il défend, par ses actions, les valeurs de l'Association auprès des autres parents d'élèves afin que perdure ce lien nécessaire entre l'Ecole et l'Association présent depuis plus de 85 ans !

Rejoindre la liste de délégués de parents d'élèves de l'Association des AIL LA DESTROUSSE , c'est donc tout cela. Rien de vraiment sorcier, mais juste la conviction de défendre des valeurs d'actions locales par le biais d'une Association de Village très active, dans l'unique but d'agir efficacement en faveur de vos enfants.
Réglementairement, il est indispensable d'être adhérent à l'Association

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste, nous vous invitons à laisser vos coordonnées aux enseignants, ou à contacter l'Association pour plus de renseignements .

Charte du parent délégué des AIL LA DESTROUSSE

Le rôle premier du parent délégué de classe :

- 1) Il participe, avec accord du Chef d'Etablissement, aux conseils de classe
- 2) Il représente les familles
- 4) Il favorise la communication entre les parents et l'équipe éducative (Chef d'Etablissement, Enseignants)
- 5) Il agit toujours dans l'intérêt de la classe
- 6) Il est un médiateur

Les actions du parent délégué de classe :

- 1) avant le conseil de classe : il est à l'écoute des familles et recueille leurs observations
- 2) pendant le conseil de classe : il a un rôle consultatif et, avec l'accord des familles, il peut transmettre des informations ; ses questions ne sont jamais nominatives
- 3) après le conseil de classe : il rédige un compte-rendu global qui sera, après validation de l'administration, transmis aux parents de la classe concernée

L'attitude du parent délégué de classe :

- 1) il ne doit pas voir la classe qu'à travers son propre enfant
- 2) il agit avec tous les parents et les autres représentants de Parents d'Elèves
- 3) il laisse aux enseignants la responsabilité de la pédagogie
- 4) il favorise le dialogue entre parents et enseignants
- 5) il rend compte des actions entreprises aux parents

Le lien privilégié avec la vie de l'Association AIL, de l'Ecole et du Village :

- 1) il participe aux manifestations gérées par les AIL au profit de l'Ecole (brocante, loto)
- 2) il est le lien privilégié entre l'Association et l'Ecole en veillant aux échanges (choix des projets de fin d'année, demandes d'aides particulières du corps enseignant...)
- 3) il défend, par ses actions, les valeurs de l'Association auprès des autres parents d'élèves afin que perdure ce lien nécessaire entre l'Ecole et l'Association présent depuis plus de 85 ans !

Rejoindre la liste de délégués de parents d'élèves de l'Association des AIL LA DESTROUSSE , c'est donc tout cela. Rien de vraiment sorcier, mais juste la conviction de défendre des valeurs d'actions locales par le biais d'une Association de Village très active, dans l'unique but d'agir efficacement en faveur de vos enfants.
Réglementairement, il est indispensable d'être adhérent à l'Association

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste, nous vous invitons à laisser vos coordonnées aux enseignants, ou à contacter l'Association pour plus de renseignements .